

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Lyon, 22 juin 2022

### L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse publie le palmarès 2022 des rivières en bon état

40 nouvelles rivières des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse s'ajoutent aux [69 « Rivières en bon état »](#), qui ont déjà reçu cette distinction écologique décernée par l'agence de l'eau. Elle valorise les cours d'eau d'un bon niveau de qualité écologique et les actions des gestionnaires locaux qui ont permis d'assurer ce succès. Des panneaux ornés de 3 poissons bleus seront prochainement installés à proximité des points d'accès aux rivières lauréates.



#### Les rivières lauréates de 2022

##### En Occitanie

- **La Ganière amont** (de sa source à la confluence avec le ruisseau de Maubert), et **le ruisseau d'Abeau** (de sa source à la confluence avec la Ganière), gérés par le Syndicat mixte d'aménagement du bassin versant de la Cèze dans le Gard.
- **La Salandre**, affluent du Galeizon (de sa source à la confluence), **le Gardon de Saint Germain** (de sa source à la confluence), **le Gardon de Saint-Martin** et **le Gardon de Mialet** gérés par l'EPTB des Gardons dans le Gard et la Lozère.
- **Le Gravezon** géré par le Syndicat mixte des vallées de l'Orb et du Libron dans l'Hérault.
- **Le Vidourle** (de la source jusqu'à l'amont de Cros), **le ruisseau de l'Esclafar** et **le ruisseau de la Valestalière** (affluents du Vidourle) situés en amont de Cros, gérés par l'EPTB du Vidourle dans le Gard.
- **Le Torgan** (affluent du Verdoubert), et **le Verdoubert amont** (affluent de l'Agly), gérés par le Syndicat mixte du bassin versant de l'Agly dans les Pyrénées-Orientales et l'Aude.
- **Le Lamanère, le Canidell et l'Ample** (affluents du Tech) gérés par le Syndicat mixte de gestion et d'aménagement Tech-Albères dans les Pyrénées-Orientales.

##### En Bourgogne-Franche-Comté

- **La Clauge**, du bois Baron à la route départementale 31, et ses affluents restaurés en amont de la route forestière de Grandjean, situés dans le massif forestier domanial de Chauvignelles dans le Jura géré par l'Office National des Forêts.
- **L'Ognon amont en Haute Saône** (de sa source à l'entrée du Haut-du-Them), **le Ballon** (de sa source à la confluence avec l'Ognon), **la Doue de l'eau** (de sa source à la confluence avec l'Ognon), gérés par le Syndicat intercommunal du bassin de la Haute Vallée de l'Ognon.
- **Le ruisseau de Panesière**, de sa source au pont de la RD75, restauré par la Fédération départementale des chasseurs du Jura.

- **Le ruisseau des Vurpillières dans le bassin versant du lac de Remoray**, restauré par l'Association des amis de la Réserve naturelle du lac de Remoray.

### En Auvergne-Rhône-Alpes

- **La Citelle** (affluent du Jabron) de sa source à l'Oratoire, gérée par le Syndicat mixte du bassin du Roubion et du Jabron, dans la Drôme.
- **L'Herbasse**, du lieu-dit la Verne au lieu-dit Le Martinet à Valherbasse, gérée par le Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de l'Herbasse dans la Drôme.
- **La Limone** (affluent de l'Herbasse), du lieu-dit Chaffaure à Valherbasse au hameau du Poulet à Montchenu, gérée par le Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de l'Herbasse dans la Drôme.

### En Provence-Alpes-Côte d'Azur

- **Le Drac Noir et le Drac Blanc (Haut-Drac)**, de leur source à la confluence et **la Souloise et ses affluents (la Ribièrre et le Riou)**, gérés par l'EPAGE de la Communauté locale de l'eau du Drac Amont dans les Hautes-Alpes.
- **Le Chadoulin et son affluent (la Serpentine)**, et **l'Ivoire et ses affluents (le ravin de Défens et le ravin des Garrets)**, en amont d'Allons, gérés par l'EPAGE Verdon dans les Alpes de Haute-Provence et la communauté de communes Alpes Provence Verdon.

### En Corse

- **Le Valdu Malu**, de sa source à la confluence avec la Gravona, géré par la communauté d'agglomération du pays Ajaccien.
- **La Gravona amont**, (depuis la source de Gravona jusqu'au pont de Carbuccia), **le ruisseau de Forcio** (de sa source à la confluence), **le Prunelli amont** (de sa source au barrage de Tolla), **le ruisseau de Penta** (de sa source à la confluence) et **l'Ese** (de sa source au barrage de Tolla), gérés par la communauté de communes Celavu-Prunelli.

## 💧 5 critères d'évaluation de la qualité des eaux

L'obtention de la distinction écologique « Rivière en bon état » est une démarche volontaire et toute structure gestionnaire peut en faire la demande auprès de l'agence de l'eau. Un comité interne à l'agence de l'eau, composé d'experts des milieux aquatiques ainsi que de spécialistes des données sur l'eau, décide de l'attribution de la distinction. Le comité examine cinq critères d'évaluation de la bonne qualité écologique des eaux dont certains sont fixés par la réglementation européenne comme la diversité biologique de la rivière et le niveau de pollution par les substances organiques ou chimiques. Les données sur les prélèvements d'eau par rapport au débit de la rivière, l'absence de dégradations physiques (digues, berges, seuils ...) et la présence d'une gouvernance claire et efficace, garante de la pérennité du bon état de la rivière complètent le diagnostic de l'agence de l'eau.

Attribuée pour 3 ans, la distinction écologique est reconduite pour une durée identique mais peut être retirée en cas de déclassement de l'état écologique de la rivière. 37 gestionnaires de rivières profitent déjà de cette reconnaissance qui constitue un facteur d'attractivité et un atout pour les territoires. Leurs efforts pour restaurer ou maintenir des cours d'eau en bon état sont ainsi valorisés auprès des citoyens.

Pour Laurent Roy, directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse « *La distinction « rivière en bon état » existe depuis 8 ans et elle a déjà permis d'encourager et de récompenser les efforts de ceux qui démontrent que le bon état est atteignable. Elle permet de signaler des territoires dynamiques, qui se mobilisent pour leurs rivières, l'environnement et le cadre de vie des habitants.* »

- [Pour en savoir plus sur la démarche « rivière en bon état »](#)
- [Voir la liste des rivières primées](#)

**A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr) | [www.sauvonsleau.fr](http://www.sauvonsleau.fr)**



*L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.*

#### **CONTACTS PRESSE**

**Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse** • Valérie Santini • 06 33 03 76 24 • [valerie.santini@eaurmc.fr](mailto:valerie.santini@eaurmc.fr)

**Agence Plus2sens** / Laurence Nicolas / 06 64 50 59 50 / [laurence@plus2sens.com](mailto:laurence@plus2sens.com) & Leslie Brunner - 06 76 33 55 15